

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
2 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

**AMENDEMENT**

N ° AS159

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de « pressions morales et psychologiques » est trop vague et risque de donner lieu à de nombreuses dérives. Il est essentiel de laisser à chacun la liberté de livrer son ressenti face à un proche qui exprime son désir de mort. Une telle intrusion dans l'intimité des familles, une telle atteinte à la liberté de conscience et d'expression de chacun ne doit pas être permise.